



# CONTRAT DE LOCATION DU BATEAU LE VENOGÉ

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

LE LOUEUR

L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU BATEAU LE VENOGÉ, ASV,  
REPRÉSENTÉE PAR M. JACQUES CHARBON, TÉL : 079 276 67 06  
COURRIEL : LOCATION@LEVENOGÉ.CH

D'UNE PART ET  
LE LOCATAIRE

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

PRÉNOM ET NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL PORTABLE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

RÉFÉRENCE \_\_\_\_\_

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE CI-DESSUS)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

D'AUTRE PART.

## CONDITIONS DE LOCATION

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

L'ASV LOUE AU LOCATAIRE, LE BATEAU « LE VENOGÉ », AMARRÉ À SON PORT SITUÉ À LA  
PLAGE DE PERROY :



# CONTRAT DE LOCATION DU BATEAU LE VENOGÉ

POUR LA PÉRIODE DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

PORT DE DÉPART PORT DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ HEURES,

PORT DE RETOUR PORT DE \_\_\_\_\_ À \_\_\_\_\_ HEURES.

NOMBRE DE PASSAGERS \_\_\_\_\_

APPONTAGE(S) PRÉVU \_\_\_\_\_

LA PRÉSENTE LOCATION EST EFFECTUÉE AU PRIX (HORS OPTIONS) DE CHF 4'500.- LA JOURNÉE  
(CE TARIF COMPREND LE CAPITAINE, L'ÉQUIPAGE, LE MAZOUT, L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ)

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (NON COMPRIS DANS LE PRIX DE LA LOCATION) :**

- SUR DEMANDE, FORFAIT MISE EN PLACE DU MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR  
CHF 250.- (SELON PLAN FOURNI PAR LE CLIENT)
- SUR DEMANDE, FRAIS D'APPONTAGE(S) : PRIX DE L'ESCALE CHF 150.-
- SUR DEMANDE, FORFAIT NETTOYAGE APRÈS LOCATION : CHF 250.-  
(LESSIVAGE DU PONT, RINÇAGE EAU DOUCE, NETTOYAGE INTÉRIEUR, WC)  
*CE FORFAIT POURRA ÊTRE FACTURÉ D'OFFICE SELON L'ÉTAT DANS LEQUEL LE BATEAU SERA  
RENDU APRÈS LA LOCATION.*
- SUR DEMANDE, FORFAIT RANGEMENT MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR CHF 250.-  
*CE FORFAIT POURRA ÊTRE FACTURÉ D'OFFICE SELON L'ÉTAT DANS LEQUEL LE BATEAU SERA  
RENDU APRÈS LA LOCATION.*
- CONSOMMATION AU BAR, SELON LISTE DE PRIX ANNEXÉE ET AFFICHÉE
- DROIT DE BOUCHON FACTURÉ CHF 5.- PAR BOUTEILLE

LE LOCATAIRE S'ENGAGE À VERSER, À TITRE D'ACOMPTÉ À LA SIGNATURE DU CONTRAT, LA SOMME  
DE CHF 2'000.- OU DE CHF 4'500.- EN CAS DE RÉSERVATION À MOINS DE 30 JOURS. LE SOLDE  
SERA VERSÉ AU PLUS TARD 15 JOURS APRÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE FINALE.

LE LOCATAIRE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET APPROUVÉ LE PRÉSENT CONTRAT, TANT  
POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES QUE POUR LES CONDITIONS GÉNÉRALES ANNEXÉES  
FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT.

ETABLI À PERROY EN DEUX EXEMPLAIRES, DATE \_\_\_\_\_

LE LOUEUR \_\_\_\_\_

LE LOCATAIRE \_\_\_\_\_  
(MANUSCRIT "LU ET APPROUVÉ, BON POUR ACCORD")